

**Chantier sur l'adaptation des droits  
d'auteur à l'ère numérique. État des  
lieux du secteur Édition et littérature  
(incluant les bibliothèques)**

Christian Poirier et Stéphane Labbé

**INRS**

Université d'avant-garde

Centre - Urbanisation Culture Société



## Chantier sur l'adaptation des droits d'auteur à l'ère numérique. État des lieux du secteur Édition et littérature (incluant les bibliothèques)

Christian Poirier et Stéphane Labbé

Québec 

PLAN  
CULTUREL  
NUMÉRIQUE  
DU QUÉBEC   
NOTRE CULTURE, CHEZ NOUS, PARTOUT

INRS  
Université d'avant-garde

Chaire  
Fernand-Dumont  
sur la culture

**Chaire de recherche du Canada sur les Nouveaux Environnements  
Numériques et l'Intermédiation Culturelle (NENIC Lab)**

Institut national de la recherche scientifique  
Centre - Urbanisation Culture Société

Décembre 2015

Responsabilité scientifique : Christian Poirier  
[christian.poirier@ucs.inrs.ca](mailto:christian.poirier@ucs.inrs.ca)  
Institut national de la recherche scientifique  
Centre Urbanisation Culture Société

Diffusion :  
Institut national de la recherche scientifique  
Centre Urbanisation Culture Société  
385, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H2X 1E3

Téléphone : (514) 499-4000  
Télécopieur : (514) 499-4065

[www.ucs.inrs.ca](http://www.ucs.inrs.ca)

Projet financé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

## TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF .....	5
1. INTRODUCTION.....	7
1.1 Méthodologie .....	8
2. IMPACTS GÉNÉRAUX ET STRUCTURELS .....	9
3. IMPACTS SUR LA CRÉATION, LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION .....	13
4. CADRES JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE .....	19
5. MODÈLES ÉCONOMIQUES, MODES DE RÉMUNÉRATION ET DISTRIBUTION DE LA VALEUR.....	25
6. CONCLUSION .....	31
7. BIBLIOGRAPHIE.....	33
ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE .....	35



## **Sommaire exécutif**

- Les transformations liées à l'environnement numérique dans le secteur du livre sont en développement.
- Le contexte de transition du secteur vers le numérique crée des inquiétudes, ces dernières ayant amené les acteurs à protéger la structure actuelle de l'industrie, notamment par l'adoption de modèles répliquant le modèle traditionnel du livre au format papier.
- De nouveaux joueurs externes à l'industrie se sont bien positionnés dans le marché du livre numérique et ils représentent une crainte pour certains acteurs, notamment les librairies.
- La visibilité des livres québécois sur le Web est primordiale.
- Les technologies de l'environnement numérique ont permis une production plus rapide et à moindres coûts et, ce faisant, ont participé à la forte croissance de l'offre de titres publiés et, par la même occasion, à l'émergence de la problématique du manque de visibilité des œuvres.
- L'environnement numérique augmente l'accessibilité aux œuvres dans le temps et dans l'espace : on peut y accéder en tout temps et ce où que l'on soit sur le territoire. Cette accessibilité facilitée et ouverte aux productions dites professionnelles et à celles dites amateurs engendre cependant une problématique concernant la visibilité des œuvres.
- Le cadre juridique et réglementaire actuel n'intègre que peu les nouvelles réalités numériques, et cela constitue à la fois le reflet d'un secteur dont les transformations se font attendre et un frein à son développement.
- La difficile application extraterritoriale des lois et règlements et les différentes juridictions invitent à l'adoption de régulations par les moyens techniques.
- Les modèles économiques de l'environnement numérique du livre sont à construire et cela devrait inviter les pouvoirs publics à encourager, notamment financièrement, l'investissement dans la recherche et le développement de modèles économiques innovants.
- La gestion collective des droits d'auteur constitue une voie d'avenir pour la gestion des droits d'auteur (droits primaires et secondaires).

- L'esprit collectif, notamment par la mobilisation du secteur vers des actions collectives visant la régulation du marché, ainsi que l'adoption de modèles économiques, est valorisée.
- Le rôle des acteurs québécois (associatifs, privés, gouvernementaux) est important.



## **1. INTRODUCTION**

Le *Chantier sur l'adaptation des droits d'auteurs à l'ère numérique* est l'une des mesures mises en place dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec qui a été lancé par le gouvernement en septembre 2014. Ce Chantier, mené sous la responsabilité du ministère de la Culture et des Communications (MCC) vise notamment à favoriser la juste rémunération des créateurs, la simplification des mécanismes de gestion, et le développement de l'offre légale des contenus québécois en ligne. Dans ce contexte, le MCC a confié à l'INRS le mandat d'établir l'état de la situation en ces matières au sein de cinq grands secteurs de pratique culturelle : Musique et enregistrement sonore ; Édition et littérature (incluant les bibliothèques) ; Audiovisuel et multimédias ; Arts visuels et muséologie ; Arts de la scène.

Ce rapport présente les résultats d'une enquête menée auprès des acteurs du secteur du livre québécois<sup>1</sup>. L'étude vise à documenter les impacts du numérique, notamment sur la redistribution de la valeur que sous-tend l'émergence de nouveaux modèles économiques de l'environnement numérique. La recherche a également pour objectif de recueillir les pistes de solutions envisagées en matière de cadres juridique et réglementaire ainsi qu'en matière de modèles économiques à privilégier.

Précisons que l'environnement numérique touche les secteurs culturels à des moments différents. Cette temporalité différenciée sous-tend que les transformations, qu'elles soient de même nature ou non, sont vécues à des degrés variés selon le secteur culturel en question. L'émergence et le développement de l'environnement numérique, pour le domaine du livre, est actuellement en cours et les transformations en émanant demeurent à venir. En effet, alors que le livre numérique a connu une véritable percée au sein des marchés anglophones, il ne s'est accaparé qu'une très faible part du marché global du livre dans les marchés francophones, notamment au Québec. On observe pour l'instant des innovations répliquant plutôt les modèles traditionnels. Des transformations sont cependant en cours et il est indéniable que le numérique interpelle et questionne les acteurs de l'écosystème du livre.

Cinq sections structurent le rapport. La première présente le cadre méthodologique de l'étude. La seconde aborde les impacts généraux et structurels, la troisième les impacts sur la création, la production et la diffusion. La quatrième section traite des cadres juridique et réglementaire, tandis que la cinquième examine les modèles économiques, les modes de rémunération et la distribution de la valeur.

---

<sup>1</sup> Nous remercions Marie-Odile Melançon, qui a contribué à la recherche documentaire.

## 1.1 Méthodologie

Les résultats de la présente recherche ont été obtenus par le déploiement de deux méthodes. Premièrement, nous avons sollicité seize intervenants du secteur du livre afin de recueillir leurs commentaires écrits. Un document d'information faisant la description du projet de recherche, accompagné du questionnaire à compléter, a été expédié à chacun des seize acteurs. Neuf intervenants ont accepté de participer et nous ont transmis les questionnaires complétés. Cet échantillon non statistique demeure représentatif des principaux secteurs de l'industrie du livre en matière de droit d'auteur. Nous en présentons le détail au tableau suivant.

**Tableau – 1 : Intervenants selon le secteur**

Création	2
Traduction, adaptation	1
Édition	3
Expert	1
Bibliothèques	2
Société de gestion collective	1
<b>Total des intervenants</b>	<b>10</b>

Deuxièmement, nous avons réalisé quatre entretiens avec des intervenants ayant rempli le questionnaire écrit. Deux des entretiens ont été menés en présentiel, un par téléphone et un dernier par Skype. Ces entretiens ont permis d'obtenir des précisions ainsi que d'enrichir les propos recueillis à l'aide des questionnaires.

Tous les propos ont fait l'objet d'un codage analytique, c'est-à-dire d'une catégorisation par références thématiques. Les propos des intervenants sont présentés dans le texte sous l'utilisation du pronom « on » afin de préserver la confidentialité des propos recueillis. Lorsque possible et pertinent, nous identifions la catégorie des participants cités. Enfin, lorsque les propos énoncés sont ceux des chercheurs ayant contribué à ce document, nous le précisons à même le texte.

## **2. IMPACTS GÉNÉRAUX ET STRUCTURELS**

L'adaptation de l'industrie québécoise du livre face à l'émergence et le développement de l'environnement numérique s'est traduite par la duplication des modèles traditionnels. Par exemple, sur le plan des contrats liant les auteurs et les éditeurs, il n'y a pas eu d'évolution de la notion de redevances fixées sur un prix public ni de la rémunération portant sur la vente unitaire du livre<sup>2</sup>. Plutôt que de s'y attaquer, et de refléter la nature différente du livre numérique, on a plutôt tenté d'arrimer ces traditions à la réalité du numérique, structurant de la sorte le marché numérique en fonction des paramètres traditionnels.

Si l'on a pu observer un déploiement certain de l'offre de livres numériques au cours des dernières années, force est d'admettre que celle-ci n'a pas de commune mesure avec l'offre de livres au format papier, notamment au regard de la disponibilité des titres du fonds des éditeurs. En effet, la vitrine de l'entrepôt numérique, l'un des principaux agrégateurs de livres numériques au Québec, affichait une offre globale de 13 745 livres numériques disponibles en date du 6 décembre 2015, ce qui contraste de façon importante avec l'offre de plus de quatre cent mille titres disponibles au format papier sur la plateforme [www.leslibraires.ca](http://www.leslibraires.ca) à pareille date. On doit également faire le constat que ce ne sont pas tous les éditeurs québécois, qui plus est tous les éditeurs québécois agréés, qui rendent disponibles leurs œuvres au format numérique.

Certains acteurs croient au développement prochain du marché du livre numérique et on suggère à cet égard que l'offre culturelle numérique québécoise aurait avantage à se développer, de même que la mise en valeur de celle-ci afin de développer la demande.

On identifie aussi l'émergence de nouveaux modes de diffusion (tel que la plateforme de prêts de livres numériques) comme étant des outils permettant de rejoindre de nouveaux publics, tout en précisant cependant ceci :

[L]a réussite technologique de ces outils ne prend tout son sens que si ceux-ci ont des contenus à proposer. Or, il existe encore des éditeurs québécois qui refusent de mettre en marché leurs titres en format numérique<sup>3</sup>. Aussi, la mise à disposition de contenus québécois reste un enjeu de taille si l'on désire favoriser une demande pour le livre québécois en format numérique (à défaut de quoi, les lecteurs se tourneront sans hésiter vers des contenus anglophones).

---

<sup>2</sup> Le prix public constitue le prix de vente suggéré par l'éditeur au moment de la publication de l'œuvre. La vente unitaire du livre est fortement rattachée au « monde physique » où les transactions concernent des exemplaires. Dans l'environnement numérique, les transactions concernent de plus en plus l'accès à des contenus, notamment à des bouquets de livres. Dans ce nouveau contexte, la rémunération basée sur une vente unitaire aurait pu évoluer vers d'autres modèles.

<sup>3</sup> Des recherches additionnelles pourraient contribuer à mieux comprendre les raisons qui freinent la commercialisation des œuvres au format numérique par les éditeurs.

Par ailleurs, on évoque la possibilité qu'une éventuelle réduction des revenus<sup>4</sup> causée par le déplacement du marché vers l'environnement numérique puisse avoir des impacts sur la qualité et la diversité de l'offre culturelle développée.

La nature récente des transformations émanant de l'environnement numérique place donc les acteurs de l'industrie du livre dans une posture évaluative. À ce titre, on allègue que « l'industrie serait en train d'évaluer les "conséquences véritables" de l'avènement du livre numérique ».

La structure de l'industrie du livre a cependant été altérée par le nouvel environnement numérique :

[D]'une chaîne d'intervenants très claire, très bien établie et dont les interactions étaient balisées par un vaste ensemble de lois et de règlements, les différents acteurs du monde du livre se sont retrouvés à devoir interagir avec plusieurs nouveaux acteurs, étrangers aux conventions et réglementations du monde du livre — souvent étrangers, et dont les intérêts n'étaient pas convergents avec les leurs. L'éditeur s'est notamment retrouvé à traiter avec un intervenant de plus dans la « chaîne », à savoir le distributeur numérique (si son distributeur papier n'assume pas également ce rôle).

Un climat d'incertitude a été engendré par cette intermédiation<sup>5</sup>. On suggère à cet égard que les transformations émanant du numérique ont amené les acteurs de la chaîne à se protéger et à dupliquer le modèle du livre papier à l'environnement numérique.

Aussi, la désintermédiation que peut laisser présager l'environnement numérique, notamment du fait de la possibilité de « liens plus directs entre le créateur et son public », participerait au développement de « l'intérêt manifesté par plusieurs écrivains pour l'auto-édition en ligne et ses promesses de revenus accrus et d'indépendance », à la remise en question de la chaîne du livre et à la précarisation de certains intermédiaires, notamment les distributeurs traditionnels et les librairies.

Est également évoquée à ce titre la « remise en question de la pertinence des sociétés de gestion collective ». On explique à cet effet que les modifications législatives concernant le droit d'auteur, et les interprétations en découlant, ont entraîné une précarisation, notamment en lien avec la notion d'utilisation équitable (en contexte scolaire). D'ailleurs, *Access Copyright*, une société de gestion collective de droits d'auteur au Canada anglais, aurait perdu environ 50 % de

---

<sup>4</sup> L'intervenant fait ici référence à un éventuel déplacement de la consommation de livres imprimés vers la consommation de livres au format numérique, lequel pourrait entraîné une chute des revenus, notamment dû au fait que le prix d'une œuvre au format numérique est généralement plus bas que sa version imprimée. Les différents intervenants de l'industrie du livre opèrent selon un modèle d'affaires au sein duquel le prix public du livre est redistribué selon les fonctions de chacun. Une diminution des revenus aurait ainsi des impacts sur tous les acteurs de l'industrie.

<sup>5</sup> Selon Chircu et Kauffman (2000), l'intermédiation renvoie à l'arrivée d'un nouvel acteur au sein d'une filière donnée, la réintermédiation au repositionnement et renouvellement d'un acteur déjà présent, et la désintermédiation à la disparition d'un acteur.

ses revenus depuis l'adoption des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur*<sup>6</sup>. Deux éléments remettent globalement en question la pertinence des sociétés de gestion : la faible valorisation [monétaire] des produits et services au format numérique et le fait que les nouvelles exceptions à la *Loi sur le droit d'auteur* nécessitent d'effectuer moins de demandes de licences, celles-ci n'étant plus toujours nécessaires pour utiliser les contenus. On note une dévalorisation de la propriété intellectuelle en général.

Si la première réaction des acteurs de l'industrie s'est avérée être la duplication des modèles traditionnels du secteur et la protection du rôle et des responsabilités des acteurs en place, certains soulignent aussi l'échec de cette duplication :

L'espace que nous nous sommes fait, par consensus, dans la chaîne de valeur ne correspond pas à l'étendue du rôle et des responsabilités que nous assumons. Et qu'à ce titre, on peut dire que notre pari initial, de croire qu'on pouvait se trouver une place adéquate dans la chaîne de valeur sans remplacer/faire disparaître un autre acteur s'est, pour le moment, avéré un échec.

On suggère d'ailleurs que l'avènement du livre numérique force les acteurs « à réfléchir à la façon dont la chaîne du livre fonctionne au Québec. Pas uniquement auteur, éditeur, mais la chaîne en général ».

---

<sup>6</sup> Disponible à l'adresse Web suivante : <http://lois-laws.justice.gc.ca/PDF/C-42.pdf>.



### **3. IMPACTS SUR LA CRÉATION, LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION**

Si on observe de nouvelles pratiques artistiques de nature relativement isolée, notamment celle de « l'appropriation des œuvres d'autrui pour des remixages, laquelle sous-tend la perte des sources originelles de ces nouvelles créations », on souligne tout l'apport de l'environnement numérique pour « l'accès à de nouvelles formes de création en intégrant les technologies aux techniques traditionnelles ».

Par ailleurs, certains déclarent ne pas être en mesure « d'évaluer concrètement l'impact des technologies sur l'acte de création littéraire. S'il est clair que les écrivains utilisent les fonctionnalités courantes des TIC en appui à leur travail (recherches, etc.), peu d'entre eux ont orienté leur démarche de création vers l'exploration des spécificités des technologies dans une perspective littéraire ».

On évoque aussi que « la possibilité de développer des livres numériques à contenu augmenté laisse entrevoir de nombreuses innovations. Cependant, de telles créations, pour qu'elles soient de qualité professionnelle, nécessitent des investissements et des collaborations qui ne sont pas nécessairement à la portée des écrivains. Il serait néanmoins utile d'observer les pratiques qui ont cours à cet égard ».

Un des impacts les plus visibles actuellement demeure la démocratisation de la création et de la production culturelle. Celle-ci amène au sein des industries culturelles une nouvelle concurrence, notamment celle des amateurs. En effet, il est de plus en plus aisé d'accéder à des services d'aide à la création, à la production et à la diffusion du livre numérique. Cette démocratisation des processus de création, de production et de diffusion entraîne avec elle une « déprofessionnalisation de la création ».

Les technologies numériques permettent en outre une capacité de production accrue<sup>7</sup>. On suggère d'ailleurs que, « aussi étonnant que cela puisse paraître, l'arrivée du livre numérique a poussé les éditeurs à mieux produire leurs livres imprimés<sup>8</sup> ». Est également suggéré à cet égard que « l'industrie du livre a dû s'organiser pour organiser plus adéquatement sa chaîne de production et son référencement ». L'impact le plus considérable en matière de production serait ainsi à repérer dans l'efficience que permettent les nouvelles technologies de production. Cette efficience permet aux éditeurs de produire plus rapidement et à meilleurs coûts. La résultante de

---

<sup>7</sup> Les éditeurs assurent diverses fonctions au sein de l'industrie : sélection éditoriale, édition et production (mise en forme et fabrication), communication et promotion. Le terme « production » renvoie ici aux travaux d'édition et de production du livre, notamment en matière de révision linguistique, d'infographie, de correction d'épreuve, de mise en forme pour l'impression, d'impression et de reliure.

<sup>8</sup> De nouvelles recherches pourraient permettre l'exploration des impacts du livre numérique sur la production du livre imprimé.

cette augmentation de productivité est relativement positive en ce qu'elle a participé à une forte augmentation de la production en nombre de titres, avec cependant tous les problèmes de diffusion et de visibilité que cela peut entraîner. Cette augmentation de la production telle qu'abordée par les intervenants est d'ailleurs corroborée par les statistiques : le nombre de publications commerciales atteignait 2 757 titres en 1989 (Ménard, 2001 : 158), contre 4 946 en 2011 (OCCQ, 2013).

On suggère également que si les technologies numériques ont contribué à l'augmentation du nombre de titres produits par les éditeurs, l'accélération du rythme de publication a peut-être eu des incidences sur la qualité des œuvres publiées<sup>9</sup>.

En ce qui concerne la diffusion, si certains envisagent le développement d'une offre culturelle en ligne, qu'elle soit au format numérique ou au format papier, comme « le prolongement naturel de notre métier de diffuseur culturel », pour d'autres « les systèmes et les technologies sont encore complexes, et peuvent être dispendieux, surtout dans un contexte où elles ne remplacent pas leur équivalent papier », ce qui nécessite des investissements doubles, créant une sorte de système parallèle.

Le Web, par sa capacité de diffusion mondiale, fait croître les capacités de diffusion dans le temps et dans l'espace. Cet accroissement est également à faibles coûts et accessible à tous. On évoque à cet égard notamment la possibilité d'effectuer un emprunt de livres 24 heures par jour, sept jours sur sept, qui plus est pour des clientèles éloignées géographiquement du lieu de consommation. Aussi, si l'environnement numérique augmente l'accessibilité, il permettrait d'atteindre de nouvelles clientèles, de mettre en valeur le fonds de titres et d'effectuer des économies de transport et de temps.

Par ailleurs, le référencement des produits et services culturels a basculé vers les moteurs de recherche et les bases de données en ligne. Cela participe également à cet accès facilité dans le temps et l'espace, mais a des incidences sur la capacité des publics à obtenir des informations fiables. Aussi, l'efficacité augmentée en matière de production l'est également en matière de diffusion. En effet, les coûts reliés au traitement des documents numériques sont largement inférieurs à celui des documents imprimés.

Ceci étant dit, la multiplication des formats<sup>10</sup> sous-tend l'acquisition de plusieurs d'entre eux afin de les rendre tous disponibles aux publics, ce qui demeure financièrement difficile. D'égal

---

<sup>9</sup> De nouvelles recherches pourraient contribuer à mieux comprendre les impacts de l'environnement numérique sur la qualité des œuvres publiées, notamment en considérant la capacité de production.

<sup>10</sup> Cette multiplication des formats pourrait être la conséquence de la faible interopérabilité des différents modèles de liseuse et de tablette sur le marché, mais également le fait d'innovations des intervenants : le format e-Single, notamment commercialisé par le *Toronto Star*, constitue un exemple de nouveau format visant le développement des publics. Des études additionnelles seraient requises afin de mieux comprendre ces dynamiques.



importance, si certains acteurs voient, comme nous l'avons évoqué, la possibilité d'atteindre de nouvelles clientèles, d'autres font remarquer qu'« on a malheureusement constaté assez peu d'efforts de ce côté jusqu'à présent. Cela a tout de même été un bon moyen pour exporter la littérature québécoise (résultats économiques sommes toutes assez faibles pour le moment, mais potentiel vérifié — en Europe, notamment) ». Le développement des marchés internationaux est également envisagé sur le plan des droits secondaires des œuvres, notamment par des « ententes bilatérales avec les sociétés de gestion étrangères pour faciliter l'utilisation des œuvres québécoises à l'étranger<sup>11</sup> ».

Cette ouverture aux nouveaux marchés que permet l'environnement numérique ne se limite pas aux marchés sur le plan géographique, mais également aux marchés que constituent les autres industries culturelles. On cite en exemple l'ouverture de nouveaux marchés pour l'illustration, notamment les marchés du Web et des jeux vidéo, ces derniers étant envisagés notamment par « la facilité de communication et la possibilité de collaboration pour des projets à travers le monde. Une plus grande visibilité du travail des illustrateurs par exemple par une galerie virtuelle ou la mise en ligne des portfolios ».

Par ailleurs, ces nouvelles possibilités de développement de marchés peuvent opérer à double sens : « Le lecteur semble plus intéressé par la lecture numérique anglophone ». On suggère dans la foulée que les systèmes d'abonnement à des contenus numériques « (Spotify, Netflix, Kindle Unlimited, Scribd, Google Music, Tidal, etc.) » constituent des modes de diffusion à surveiller, et ce tant sur le plan des modèles d'affaires que des impacts sur les mécanismes de rémunération et les niveaux de rémunération des créateurs.

La demande pour le livre numérique, en général, serait toutefois en construction, voire émergente (Marceau, 2015) : « les chiffres de ventes restent somme toute modestes, le livre numérique peinant à s'appropriier une part substantielle du marché ». Cette faible pénétration du marché serait associée à un faible intérêt de la part des consommateurs (« un des obstacles est que le public a un faible intérêt pour le produit culturel numérique ou qu'il accorde peu de valeur à celui-ci. Le piratage est problématique et peu contrôlable ») ainsi qu'au temps nécessaire à l'apprentissage de ce nouveau mode de lecture. À cet égard, on explique que les compétences nécessaires pour accéder à l'environnement numérique excluent certaines populations. Un programme visant le développement de la littératie numérique auprès de la population serait approprié ; il pourrait par exemple être développé et opéré par les bibliothèques publiques moyennant des investissements, notamment en haussant le nombre de bibliothécaires au sein de ces institutions.

---

<sup>11</sup> L'intervenant cité fait référence au développement des usages de parties d'œuvres québécoises par la mise en disponibilité de celles-ci sur les plateformes nationales de gestion collective d'autres pays de la francophonie. Il ne s'agit pas ici ni de droits de traduction, ni de licences complètes de publication, mais bien de licences partielles de publication.

Si l'environnement numérique permet une diffusion étendue plus aisée, les livres ainsi diffusés n'en sont cependant pas plus visibles. On précise à cet effet que les produits culturels nationaux sont peu visibles. L'une des causes de la faible accessibilité/visibilité de la production nationale consisterait en la « monopolisation des grandes surfaces sur Internet par les joueurs qui ne sont pas Québécois du tout, mais étrangers », mettant de l'avant les succès commerciaux, notamment américains.

Afin d'améliorer la présence des contenus québécois en ligne, on propose le développement d'une plateforme québécoise pouvant être accessible notamment via les bibliothèques publiques du Québec. Selon un intervenant du milieu des bibliothèques, le développement d'une plateforme réunissant plusieurs types de produits culturels serait également pertinent :

Hoopla est une plateforme de prêt de livres audio, films, musique, bandes dessinées (de genre superhéros), livres numériques et émissions de télévision disponible pour le contenu anglophone. Une offre équivalente en français serait tout à fait bienvenue dans les bibliothèques, que ce soit par une entente avec Hoopla afin d'offrir du contenu francophone ou par le développement d'une plateforme locale.

De la même manière, concernant la présence du livre québécois en ligne, un intervenant relève ceci :

[L]a disponibilité est bonne, par contre, la découvrabilité est trop faible. L'enjeu de l'offre est pas mal relevé [...] reste surtout celui de la commercialisation, où essentiellement tout reste à faire. La découvrabilité de l'offre québécoise — sa visibilité et facilité de repérage — dans une offre de plus en plus grande<sup>12</sup> ».

Il serait alors difficile de distinguer les produits québécois de la masse d'œuvres disponibles, sans compter les contenus offerts gratuitement. La concurrence serait également accrue par le fait que « l'offre de livres numériques en langue anglaise est importante et à défaut de proposer aux lecteurs des livres québécois, ceux-ci se tourneront, et de façon durable, vers l'offre anglophone, soutenue d'ailleurs par les manufacturiers d'appareils de lecture numérique ».

Les communications entre les publics et les organisations et entreprises culturelles, qu'elles concernent la promotion ou le service, tendent à se déplacer dans l'environnement numérique, délaissant ainsi les communications présentiels sur les lieux traditionnels de consommation. Cela semble rendre les communications plus efficaces et flexibles. Aussi, l'environnement numérique faciliterait l'interaction et la promotion. On suggère en effet que l'émergence de nouvelles plateformes de diffusion participe à la promotion des œuvres. Le projet « 49thshelf.com », qui regroupe les œuvres littéraires d'auteurs canadiens afin de les faire

---

<sup>12</sup> Cet intervenant estime que la disponibilité des œuvres est adéquate et que cela est probablement lié au fait que les nouveautés produites par les éditeurs sont, globalement, mises en disponibilité au format numérique. Il importe toutefois de rappeler que l'offre au format numérique est mince par rapport à l'offre au format papier, qui plus est que les œuvres publiées par les éditeurs hors Québec, notamment les éditeurs français, n'est que très peu disponible au Québec.

connaître plus facilement à la population, serait un exemple à suivre en matière de mise en valeur de la production nationale. On propose de la sorte le recours à des plateformes de référencement en ligne pour le livre, et ce tel qu'on les utilise dans le secteur du cinéma (IMDB) et de la musique (allmusic.com). Il faudrait en outre, selon certains, exiger des groupes étrangers (Amazon, Apple, Kobo, etc.) de fournir des boutiques présentant une offre québécoise distincte autrement que par un discret bouton « disponible en français ».

De nouvelles approches commerciales en matière de diffusion du livre numérique sont finalement nécessaires :

L'intérêt est, notamment, de pouvoir : [1] générer de nouveaux types de revenus « dérivés » de nouvelles exploitations des œuvres (domaine à peu près pas exploré actuellement), [2] permettre une plus grande diffusion des œuvres en l'absence des contraintes et des coûts liés à l'exportation du livre papier, [3] compenser, avec les ventes numériques, la diminution des ventes de livres papier.



#### **4. CADRES JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE**

En guise d'introduction à cette section, laquelle expose les propos des participants à l'égard des cadres juridique et réglementaire actuels et de leur éventuelle adaptation à l'environnement numérique, il importe de préciser qu'un acteur estime que les problématiques de droits d'auteur ne concernent pas tous les créateurs au sein de l'industrie. À ce propos, on a soulevé que les traducteurs, par exemple, sont rémunérés pour la plupart à l'aide de subventions (et donc de montants forfaitaires). Cela soulève la question d'un traitement différencié selon la nature de l'œuvre : on rémunère différemment une œuvre originale et sa traduction et, du même souffle, on accorde une nature différente à cette dernière.

On note aussi globalement que, de façon générale, le nouvel environnement numérique aurait « provoqué un virage sans précédent dans le domaine du droit d'auteur en donnant un poids accru au discours du “droit des usagers” au détriment de celui des créateurs ».

Une lacune identifiée par les acteurs concerne la reconnaissance et l'intégration de l'environnement numérique et de ses nouvelles réalités au cadre juridique et réglementaire actuel. On cite notamment la Commission de droit de prêt public, qui ne reconnaît pas, actuellement, les prêts de livres numériques. Il s'agirait là d'une modification qui augmenterait la rémunération des créateurs. On évoque également certaines dispositions concernant la copie privée<sup>13</sup>, lesquelles n'ont pas été mises à jour, cela ayant pour « conséquence que la vente de nouveaux supports numériques (clés USB, disques durs, mémoire flash, etc.), qui accueillent de nombreux contenus copiés sans autorisation, n'est pas assortie de compensations pour les créateurs ».

De la même manière, certains soulignent la difficile reconnaissance du statut de créateur professionnel (auteur, illustrateur, etc.), par exemple « dans un contexte où l'on peut facilement créer une illustration et la mettre en ligne que l'on soit professionnel ou pas ». On ajoute à ce sujet que l'offre développée par les amateurs est en compétition avec l'offre professionnelle, ce qui amènerait un nivellement vers le bas des redevances et du respect du droit d'auteur pour l'utilisation des illustrations. Outre le cadre lui-même et ses modalités de régulation, un participant affirme que « la notion de droit d'auteur est peu connue et quelquefois peu respectée », notamment par les consommateurs.

Le contexte déterritorialisé de l'environnement numérique fait émerger des défis en matière d'applicabilité des réglementations. On suggère, pour faire face aux problématiques émanant de l'application extraterritoriale des réglementations nationales, qu'il est probable que les moyens et

---

<sup>13</sup> L'intervenant n'a pas précisé les dispositions spécifiques auxquelles il référerait.

normes techniques négociés entre les acteurs constituent une voie à explorer<sup>14</sup>, représentant un puissant moyen de régulation.

Les règles du cadre juridique actuel pourraient éventuellement être adéquates dans le contexte qu'amène le numérique, mais leur application pourrait poser problème, notamment en matière de coûts, de délais, de la connaissance même de ces règles, du ratio coûts/bénéfices ainsi que de juridiction territoriale. À ce titre, on estime que l'esprit de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*<sup>15</sup> (Loi du livre) demeure pertinent et applicable à l'environnement numérique.

On propose également que « les règles juridiques ne sont pas un frein. Leurs applications parfois douteuses par contre... par exemple les cas de plus en plus fréquents de *copyfraud*, à savoir l'exigence de paiement de droits d'auteur sur des contenus du domaine public. Les musées nationaux sont les champions [à cet égard]<sup>16</sup> ».

Aussi, on estime que « [l]a *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs*<sup>17</sup> demeure inefficace, qu'elle traite des pratiques numériques ou non, car elle n'oblige aucunement les diffuseurs à négocier des ententes collectives avec les associations d'artistes ».

L'environnement numérique étant en évolution et les transformations en cours dans le secteur l'étant également, on évoque la difficulté à fixer les règles à suivre dans les lois, les règlements et les contrats. Aussi, on évoque « l'enjeu de circonscrire dans le temps la licence sachant que le Web garde des traces longtemps ». On ajoute qu'il serait préférable, actuellement, de ne pas s'engager à long terme<sup>18</sup> du fait qu'on ne sait pas ce que seront les usages à court, moyen et long terme.

Les amendements récents à la *Loi sur le droit d'auteur* ont facilité l'accès gratuit à des contenus, ce qui pourrait avoir des impacts négatifs sur le maintien et le développement de la création et de la production culturelle professionnelle. À cet égard, « les législations doivent être précises pour définir les exceptions et le domaine public. L'exception pédagogique est une porte ouverte à toutes les dérives ». Un participant souligne d'ailleurs qu'« on a déjà pu constater les

---

<sup>14</sup> Les différentes normes techniques qui s'offrent au secteur en termes de régulation constituent une voie à explorer et des recherches additionnelles pourraient être envisagées.

<sup>15</sup> Disponible à l'adresse Web suivante : <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=4385>.

<sup>16</sup> Il serait intéressant de documenter ces éventuelles pratiques soulevées par cet intervenant.

<sup>17</sup> Disponible à l'adresse Web suivante :

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S\\_32\\_01/S32\\_01.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_32_01/S32_01.html).

<sup>18</sup> Il se dégage des propos des intervenants une réticence à « fixer » dans le temps des lois, règlements et contrats sur la base des réalités actuelles et en évolution de l'environnement numérique.

conséquences désastreuses pour les créateurs de l'érosion du droit d'auteur causée par la dernière réforme de la *Loi sur le droit d'auteur* : la quarantaine de nouvelles exceptions ont permis de multiplier les cas possibles d'utilisation des œuvres sans permission ni compensation ». Devant cet état de fait, on estime que « des dispositions encadrant de façon plus précise (et plus restreinte dans certains cas) l'utilisation équitable dans la *Loi sur le droit d'auteur* aideraient à assurer aux créateurs une rémunération équitable ».

En ce qui a trait à la *Loi sur le droit d'auteur*, un intervenant déclare « soutenir une révision [...] qui assure un retour à l'équilibre mis en péril par la multiplication des exceptions ». On évoque la possibilité, pour le gouvernement du Québec, d'éventuellement légiférer en la matière par l'intermédiaire de sa juridiction concernant les contrats<sup>19</sup>, notamment pour ses propres institutions. Le gouvernement canadien pourrait également le faire : on évoque à cet effet les récentes modifications effectuées au Royaume-Uni où on a limité l'application des exceptions aux contenus n'ayant pas fait l'objet d'une entente avec une société de gestion.

D'égale importance, et contrairement à ce qui a été évoqué plus haut, un intervenant suggère qu'on favorise la gestion collective afin de rétablir un certain rapport de force entre les créateurs et les diffuseurs/utilisateurs, mais aussi afin de faciliter la gestion des droits pour les utilisateurs des licences (simplification/guichet unique). Les sociétés de gestion permettent également une représentation élargie, notamment par la négociation d'ententes avec d'autres acteurs internationaux.

Des acteurs proposent l'adoption de règles communes dans les contrats liant les auteurs et les éditeurs en matière d'édition numérique. En France, le Syndicat national des éditeurs (SNE) et les auteurs ont conclu une entente pour avoir un encadrement numérique au sein de leur contrat.

À titre de piste de solution, on évoque également la réglementation par les acteurs<sup>20</sup>. On cite en exemple le cas du livre numérique en bibliothèques, alors que les acteurs ont dû eux-mêmes « inventer un nouveau contexte légal et définir [...] des licences pouvant convenir à notre contexte ».

Le marché du livre numérique est encore jeune et en constante évolution. La mise en place de cadres réglementaires rigides pourrait freiner, selon certains, l'innovation ainsi que l'émergence de nouveaux modèles. Toutefois, sur le plan des corrections à apporter aux règles juridiques existantes, certaines pourraient viser la mise en place (obligations) de normes liées à l'identification des produits et services culturels numériques (ici également, ces mesures relèvent

---

<sup>19</sup> L'intervenant n'a pas spécifié concrètement comment le Québec pourrait légiférer en la matière. Il considère cependant souhaitable que cette piste soit explorée.

<sup>20</sup> Cela réfère à l'adoption, par les acteurs concernés au sein de l'industrie du livre, de normes et de façons de faire.

de l'application des lois existantes (celles de l'industrie du livre comme celles concernant des acteurs spécifiques, notamment les auteurs) et non de leur modification). À cet égard, on mentionne notamment le marquage adéquat des produits et services culturels, lequel contribue à une meilleure identification dans les recherches, mais également à l'arrimage de la rémunération (un produit marqué inadéquatement pourrait ne pas recevoir la rémunération prévue par la loi, faute d'une identification correcte et complète). Cela étant, les mesures de protection techniques ne seraient pas la seule voie à envisager sur le plan juridique.

On suggère également qu'il faille adapter la Loi du livre, laquelle constitue la porte d'entrée à tout financement public, au nouvel environnement numérique. « On ne peut plus ignorer l'existence d'éditeurs 100 % numérique ». Aussi, on propose que « [l]a Loi 51 devrait également être amendée afin de favoriser l'adoption d'usages équitables en ce qui concerne la rémunération des auteurs ».

Quelles que soient les solutions envisagées, il importe de rendre cohérents et adéquats l'ensemble des cadres normatifs et les politiques et programmes d'aide. À titre d'exemple, on propose de rendre obligatoire la mise à disposition du livre numérique au prêt en bibliothèque pour toute œuvre ayant bénéficié d'une subvention pour sa production au format numérique.

Le phénomène du piratage affecterait de son côté, et ce à divers degrés, les marchés/environnements culturels. De fait, dans un marché de taille modeste, l'impact du piratage sur l'amortissement des coûts fixes de production est plus dommageable que dans un marché de grande taille. La protection contre le piratage, notamment en matière de verrous, présente en outre des frais. En ce qui concerne le prêt de livres numériques, ce frais est établi à 0,10 \$ par prêt effectué. D'ailleurs, ces frais reliés à la protection des œuvres semblent constituer un frein au développement d'une offre :

[L]a question des DRM (ou verrous numériques) est un enjeu fondamental de tout écosystème de diffusion des produits culturels numériques, que ce soit en musique, en vidéo ou pour le livre. Il faut absolument mettre de l'avant des solutions ouvertes et décentralisées sous peine de voir la culture complètement contrôlée par quelques multinationales utilisant des systèmes propriétaires et fermés.

En matière de piratage, certains intervenants estiment qu'il est généralisé dans les intranets des établissements d'éducation et on déplore que le législateur ait « choisi de préconiser l'approche avis-et-avis, plutôt qu'avis-et-retrait<sup>21</sup>, ce qui affaiblit considérablement les recours des ayants droit lésés ».

---

<sup>21</sup> Le système « avis et avis » est celui en vigueur au Canada. Il fait en sorte que le fournisseur d'accès Internet qui reçoit un avis de violation de droit d'auteur de la part d'un titulaire doit transmettre un avis à la personne qui viole prétendument le droit. Le système « avis et retrait », en vigueur notamment aux États-Unis, va plus loin que le mécanisme canadien, car en plus de l'envoi d'un avis, il permet au fournisseur d'accès Internet, dans certains cas, d'empêcher l'accès au contenu qui viole le droit d'auteur.



On soutient enfin que « [les fournisseurs d'accès Internet] doivent jouer un rôle plus important pour éliminer la piraterie », de même qu'on évoque un meilleur contrôle par la collaboration des gestionnaires des bandes passantes.



## 5. MODÈLES ÉCONOMIQUES, MODES DE RÉMUNÉRATION ET DISTRIBUTION DE LA VALEUR

On suggère d'abord que les modèles économiques ne doivent plus être pensés uniquement à partir de la production, mais également à partir des consommateurs et des usages que ces derniers font des produits et services du nouvel environnement numérique. On précise toutefois que les modèles économiques devraient être conçus à partir du potentiel de revenus.

Les usages actuels sont, selon certains intervenants, méconnus des acteurs. Qui plus est ceux-ci ne sont peut-être pas encore bien établis. Cette situation entraîne des incertitudes ainsi qu'un processus d'innovation par essais et erreurs. On estime qu'on pourrait peut-être s'attendre au développement d'une multiplicité de modèles économiques, notamment à l'échelle des différents acteurs présents (éditeurs, bibliothèques, etc.).

Certains acteurs de l'industrie du livre élaborent des modèles économiques variés qui empruntent à la fois aux modèles traditionnels en place et aux nouvelles réalités de l'environnement numérique. Par exemple, on a limité le nombre de prêts qu'une bibliothèque peut effectuer d'un livre numérique (55) tout en limitant la possibilité de prêter un livre à un seul usager à la fois. De la même manière, certains éditeurs et auteurs ont fixé, dans le cadre des contrats les liant, le taux de redevance de l'auteur sur les ventes de livres au format numérique à 13,33 % du prix public du livre afin que l'auteur soit rétribué, en nombre réel, à la même hauteur que le livre au format papier. À cet égard, on estime qu'« il faut arrêter de systématiquement reproduire les chaînes de valeur qui existent dans le commerce traditionnel, “brick and mortar” et développer des chaînes de valeur qui sont propres à l'écosystème numérique ».

Des participants dénombrent plusieurs nouveaux modèles de diffusion, lesquels réfèrent à des modèles économiques différents. On relève les nouveaux modèles que sont la vente directe d'un auteur au consommateur, le modèle d'abonnement à un bouquet de titres (ou Streaming, notamment les plateformes Oyster, Scribde, Pay-per-view, ePoints, ReLire [BNF]), l'autopublication et les webzines (notamment Hazlitt et Aparté). L'OpenAccess constitue également un modèle en émergence, plus particulièrement du côté des œuvres techniques et scientifiques<sup>22</sup>. Enfin, on fait mention d'un modèle économique de type coopérative d'auteurs court-circuitant les éditeurs et commercialisant les œuvres directement aux consommateurs.

Concernant plus spécifiquement le modèle d'accès par abonnement (plateforme en *streaming*), certains estiment que celui-ci ne générerait que très peu de revenus pour les créateurs<sup>23</sup>. On

<sup>22</sup> Voir également l'adresse Web suivante : <http://www.seminaire2015.org>.

<sup>23</sup> L'intervenant n'a pas fait référence à un modèle en particulier. Précisons que les modèles d'accès par abonnement n'ont pas été

précise à cet égard que les œuvres québécoises baigneraient dans une offre extrêmement étendue de titres disponibles, ce qui aurait également pour effet de diluer les revenus potentiels des créateurs et des producteurs, tout en transmettant une part des revenus vers les « nouveaux » joueurs, locaux et internationaux, du numérique.

On fait en outre mention d'une pression à la baisse sur le prix du livre numérique<sup>24</sup> et l'émergence d'un modèle de rémunération à l'usage (tel que celui développé par Amazon<sup>25</sup>), lequel semble tendre vers un calcul à l'échelle micro, c'est-à-dire aux pages effectivement lues par le lecteur.

Un participant rencontré estime en outre que les nouveaux modèles économiques sont portés par des intervenants<sup>26</sup> « qui ne sont pas solidaires de la chaîne du livre — parce que leurs intérêts ne sont pas convergents avec les acteurs traditionnels de la chaîne ». On suggère à cet égard l'établissement de concertations entre les nouveaux acteurs et les acteurs traditionnels, notamment en tentant ceci :

[I]dentifier les endroits où, sans être convergents, ils ne sont pas complètement divergents/opposés, et trouver des moyens d'encourager/sécuriser des explorations/collaboration/partenariats. [On propose d'ailleurs que ces concertations s'attardent à] certaines formes d'autoédition, à la vente par abonnement, à la commercialisation par streaming, et à l'utilisation du numérique comme moyen de diffusion/marketing du livre, même (surtout ?) sous sa forme imprimée.

Un intervenant estime également que « les revenus liés à la vente du livre numérique dans sa forme homothétique ne seront pas la source de la croissance [économique] ». On présume plutôt que « le numérique fait émerger de nouveaux usages, lesquels prennent leurs sources dans le temps que l'utilisateur a à consacrer à la lecture : la croissance pourrait venir de la publication de contenus de longueur différente selon le temps que les lecteurs ont à consacrer à la lecture ».

L'innovation est ainsi vue comme indispensable pour la suite des choses, et certains jugent que le « rôle des pouvoirs publics devrait être davantage d'encourager/stimuler cette innovation que de protéger/soutenir les modes de fonctionnements traditionnels (ce qui ne veut pas dire de tout jeter par-dessus bord non plus, par ailleurs) ». On propose que le gouvernement encourage financièrement l'innovation et le développement de nouveaux modèles, mais que l'une des conditions à ce financement soit le partage des connaissances afin de faire profiter tous les

---

développés au Québec actuellement. Des modèles sont actuellement élaborés à l'échelle mondiale, mais ils n'ont pas fait l'objet d'études. Les plateformes proposant l'accès à un bassin de titres numériques, et ce en lien avec un montant forfaitaire, généralement mensuel, rémunèrent vraisemblablement les auteurs au prorata de la consultation (accès et lecture) de leurs œuvres par les abonnés à la plateforme. Ainsi, les revenus d'abonnements sont redistribués aux auteurs consultés.

<sup>24</sup> L'intervenant n'a pas précisé la nature de cette pression sur le prix du livre numérique.

<sup>25</sup> <http://www.theguardian.com/technology/2015/jul/02/amazon-pay-self-published-authors-per-page-read-kindle>.

<sup>26</sup> On fait ici référence aux entreprises étrangères telles qu'Amazon, etc.

acteurs et de faire avancer le secteur. Or, selon certains, des programmes publics encourageraient le développement du secteur numérique sous le modèle unitaire<sup>27</sup> et ne favoriseraient pas l'émergence de nouveaux modèles (par exemple : la mise en ligne d'un livre numérique au format HTML). Une forme de financement sous la forme d'une assurance-risque (on compense l'acteur en cas d'échec financier) pourrait par exemple être mise de l'avant.

De façon générale, on suggère que les solutions envisagées par le gouvernement doivent viser une meilleure commercialisation des œuvres. Et de façon plus spécifique, tel qu'évoqué plus haut, on propose que « les fournisseurs d'accès Internet soient davantage mis à contribution en raison des revenus faramineux qu'ils engrangent en mettant à disposition des contenus pour lesquels il n'est pas versé de rémunération ». Une nationalisation de cette bande passante<sup>28</sup> est également avancée par plusieurs intervenants.

On propose également « d'offrir, dans certains secteurs, des crédits d'impôt pour le versement de droits d'auteur et non seulement dans le cas de salaires. On reconnaîtrait ainsi que les redevances sont le salaire des créateurs ». Un intervenant estime aussi que l'usage d'un modèle de contrat de droit d'auteur (un contrat entre l'auteur et l'éditeur) à peu près unique est révolu : « il y aura plusieurs approches, correspondant à des types de textes/œuvres différents et à des attentes différentes des auteurs ».

On fait mention du cas du salaire universel finlandais comme une éventuelle solution au modèle de l'OpenAccess et on identifie le marché de l'éducation comme un marché stratégique à surveiller : « Il est primordial que les élèves et étudiants aient accès à nos produits culturels dans le respect des créateurs et de leurs producteurs. Par exemple le retrait de l'université Laval des ententes avec Copibec est très très préoccupant, ainsi que le sous-financement chronique de nos écoles ».

La gestion collective des droits d'auteur est largement évoquée par les acteurs comme une avenue intéressante à envisager. Un exemple est notamment cité :

[L]e modèle de licence en gestion collective pour les bibliothèques québécoises, unique au monde, à notre connaissance, apparaît par ailleurs très intéressant (parce qu'il est simple, qu'il émane d'une concertation des acteurs, et qu'il est flexible et adaptable) et mériterait d'être étudié et soutenu davantage qu'il ne l'est aujourd'hui. Il génère d'ailleurs des revenus considérables pour les éditeurs.

La pertinence du recours à la gestion collective est appuyée notamment par la possibilité de retracer aisément les ayants droit afin d'obtenir les permissions nécessaires. On mentionne à cet

---

<sup>27</sup> Le modèle unitaire réfère au dispositif économique traditionnel du livre au sein duquel la transaction commerciale se traduit par la vente d'un exemplaire d'une œuvre fournie à un consommateur ou à une institution.

<sup>28</sup> On évoque ici la bande passante et non les fournisseurs d'accès.

égard l'exemple de « Hathi Trust aux États-Unis en 2012 [qui] a démontré que, s'il est parfois difficile de retracer les ayants droit d'une œuvre donnée, il reste nécessaire que la vérification diligente se fasse avec rigueur, sérieux et transparence ».

On mentionne également que le nouvel environnement numérique rend plus efficace le travail des sociétés de gestion collective. En effet, cet environnement « permet de mettre les contrats de licences en ligne, de même que le répertoire. Cela facilite aussi la déclaration des œuvres en ligne et la diffusion d'information aux usagers et aux titulaires de droits ».

Le recours à la gestion collective est également envisagé en contexte spécifique. On mentionne notamment le projet SAMUEL de Copibec, « qui offre divers contenus (livres, revues, œuvres artistiques, paroles de chansons, photos de presse, partitions musicales, etc.) numérisés aux écoles et cégeps dans les limites de leur licence avec la société de gestion. »

Par ailleurs, on estime que « toutes les expériences associant les sociétés de gestion à de nouveaux modèles d'accès aux œuvres et non seulement à des licences d'utilisations » demeurent des modèles à surveiller. On évoque à cet égard, et de façon très générale, l'existence de différentes propositions<sup>29</sup> (il y en aurait dans tous les pays, notamment en France pour le projet de « livres indisponibles »). On pointe aussi la mise sur pied d'une licence obligatoire (Australie et France par exemple) pour les écoles du Québec.

La gestion collective est aussi évoquée concernant la nécessité de mettre en place des « hubs<sup>30</sup> » afin de faciliter la gestion des flux monétaires, notamment la facturation des œuvres numériques aux détaillants.

On suggère qu'une valorisation du droit d'auteur calculée sur les revenus nets<sup>31</sup> de la transaction constituerait, au Québec, non seulement une façon simple de rendre efficace la gestion des droits d'auteur, mais également une adaptation à l'une des méthodes utilisée dans le monde, notamment au sein des pays anglophones.

---

<sup>29</sup> Il serait intéressant de documenter ces propositions.

<sup>30</sup> En matière de gestion collective de droits d'auteur, les « hubs » constituent des organisations ou des entreprises dont les rôles sont très similaires à ceux des distributeurs de livres actuels : de nombreux éditeurs confient aux distributeurs la distribution et la diffusion d'œuvres sur un territoire donné et le distributeur offre à de nombreux détaillants la possibilité de se procurer ces œuvres en un seul endroit. Ainsi, la gestion collective est envisagée sous la forme de « hub » afin d'augmenter et de faciliter l'accès aux œuvres, et éventuellement les transactions en lien avec celles-ci, et ce sur un territoire donné.

<sup>31</sup> La commercialisation du livre au format numérique permet l'émergence de nouvelles formes de consommation, notamment l'accès à des bouquets de livres sur abonnement ou encore l'accès à un bassin d'œuvres pour la population d'une institution scolaire, et ce pour une période donnée. Dans de tels modèles, la rémunération de l'auteur basée sur le prix public de vente d'une œuvre est inadéquate puisque la transaction n'est pas fondée sur la vente d'exemplaires mais sur la valorisation globale d'un accès à des contenus. Dans ce modèle, une rémunération basée sur les revenus nets reçus par l'éditeur constitue une voie à explorer pour la rémunération des auteurs.

On propose de mettre sur pied une base de données des ayants droit afin de faciliter le processus de gestion des droits d'auteur. On estime également qu'une « initiative comme celle réalisée en France autour des œuvres indisponibles mériterait d'être explorée en vue de l'application d'un modèle semblable ici ».

Par ailleurs, la faible valorisation des contenus culturels et scientifiques, conjuguée à la tendance à utiliser les contenus afin de mettre en valeur les dispositifs technologiques et numériques (appareils, connexion Internet, etc.), complexifie l'émergence de modèles économiques viables.

On cite également le projet d'application mobile de l'UNEQ, Opuscules, dont l'objectif est le suivant :

[E]xpérimenter d'autres modes d'accès aux textes littéraires en tirant profit des spécificités des interfaces mobiles. La rémunération se fait pour le moment à forfait à même les revenus de subventions octroyées pour ce projet, mais nous espérons que les revenus générés par les abonnements permettront à terme de générer des revenus autonomes.

Enfin, si différents modes de diffusion correspondent à des modèles variés de distribution de la valeur entre les acteurs, des participants précisent également que la nature différenciée des produits culturels, par exemple la musique et le cinéma en comparaison avec le livre, impose des modèles économiques différents. Ainsi, le fait qu'un film puisse être visionné à plusieurs reprises dans divers contextes de consommation (cinéma, DVD, télévision, Web, etc.), alors que le livre n'est généralement lu qu'une seule fois, laisse entrevoir une segmentation du marché du livre en formats par opposition à une augmentation du marché<sup>32</sup>.

---

<sup>32</sup> Plutôt que de faire 1 000 ventes d'un format papier, on en fera 500 au format papier, 250 au format numérique, 125 en *streaming*, etc. Les sites de *streaming* permettent aux consommateurs d'accéder à un bassin de titres en lien avec un abonnement forfaitaire, généralement mensuel. Dans ce modèle, la vente unitaire des œuvres n'est pas mise de l'avant. Il est cependant possible, techniquement, de le faire.





## **6. CONCLUSION**

Bien que les transformations en cours au sein du secteur du livre soient encore émergentes à l'ère du numérique au Québec, des développements sont indéniablement présents et la question de l'adaptation des cadres législatifs et réglementaires du secteur du livre et des droits d'auteur apparaît centrale.

Comme d'autres secteurs culturels, le livre fait face à des défis concernant l'intermédiation, la réintermédiation ainsi que la désintermédiation des acteurs. La visibilité des contenus québécois, de même que le rôle des acteurs québécois (associatifs, privés, gouvernementaux), sont ici mis de l'avant par plusieurs participants rencontrés dans le cadre de cette étude.

Enfin, les connaissances portant sur le marché du livre numérique semblent pour le moment plutôt limitées au champ de la production. La diffusion, les modèles économiques, la redistribution de la valeur, qui plus est les usages et les comportements des consommateurs, demeurent plutôt méconnus.



## **7. BIBLIOGRAPHIE**

- Benhamou, Françoise (2014). *Le Livre à l'heure numérique : papier, écrans, vers un nouveau vagabondage*, Paris, Le Seuil.
- Chircu, Alina M. et Robert J. Kauffman (2000). « Reintermediation Strategies in Business-to-Business Electronic Commerce », *International Journal of Electronic Commerce*, vol. 4, n. 4, p. 7-42.
- LEGICOM (2013). *Le livre numérique : une révolution juridique en cours ?* [En ligne]. [<https://www.cairn.info/revue-legicom-2013-3.htm>].
- Marceau, Sylvie (2015). « Enquête sur les ventes québécoises de livres numériques », *Optique culture*, n. 41, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, mai, 8 p. [En ligne]. [[www.stat.gouv.qc.ca/observatoire](http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire)].
- Ménard, Marc (2001). *Les chiffres des mots : Portrait économique du livre au Québec*, Montréal, Société de développement des entreprises culturelles.
- Ministère de la Culture et de la Communication (2013). *Accord-cadre entre le Conseil permanent des écrivains et le Syndicat national des éditeurs sur le contrat d'édition dans le secteur du livre*. [En ligne]. [[http://www.sne.fr/wp-content/uploads/2014/07/Accord-cadre-CPE\\_SNE-mars2014.pdf](http://www.sne.fr/wp-content/uploads/2014/07/Accord-cadre-CPE_SNE-mars2014.pdf)].
- Observatoire de la culture et des communications (2013). *Publications des maisons commerciales selon le genre de livre, Québec, 2009-2011*, Québec, Institut de la statistique du Québec. [En ligne]. [[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/livre/edition/t2\\_mais\\_comm\\_09\\_11.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/livre/edition/t2_mais_comm_09_11.htm)].
- Poirier, Christian et al. (2015). *Évaluation de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et étude d'impact du marché du livre numérique*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation Culture Société.



## Annexe 1 : Questionnaire

Recherche menée par J. Roberge, G. Bellavance, C. Poirier (INRS) et G. Azzaria (Université Laval). Cette recherche est financée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

**1. MISE EN CONTEXTE :** Le développement des technologies numériques a entraîné plusieurs changements dans les modes de production, de distribution et de consommation des produits culturels. Ces changements ont entre autres modifié les équilibres en place dans les différents secteurs culturels québécois.

### QUESTIONS :

Au regard de l'expérience acquise dans votre secteur d'activité, quels sont les principaux changements intervenus depuis l'introduction des nouvelles technologies numériques ?

- a. Quels sont les principaux avantages de ces changements ?
- b. Quels sont les principaux inconvénients ?

**2. MISE EN CONTEXTE :** Plusieurs types de règles et de pratiques, notamment juridiques, encadrent actuellement les revenus et les gains qu'on peut tirer de la production et de la circulation des produits culturels dans l'univers numérique : droit d'auteur, droit à l'image, redevances, contrats, lois sur le statut de l'artiste, réglementation sur les télécommunications, etc.

### QUESTIONS :

- a. Les règles juridiques et les pratiques actuelles pertinentes à vos activités dans l'univers numérique sont-elles en mesure de vous permettre de rentabiliser adéquatement vos productions et activités culturelles ? Le cas échéant, quelles sont les principales difficultés rencontrées ?
- b. Des corrections devraient-elles être apportées dans les manières actuelles de générer des revenus ? Le cas échéant, lesquelles ?
- c. À votre connaissance, de nouveaux mécanismes et modèles économiques permettant de générer de la valeur existent-ils dans l'environnement numérique ? Le cas échéant, lesquels semblent les plus intéressants pour vous ?

**3. QUESTIONS :**

Depuis l'introduction des nouvelles technologies numériques, avez-vous vécu des problèmes particuliers de gestion de droits d'auteur ou d'octroi de licence ? Si oui, lesquels ?

- a. Les mécanismes actuels de gestion des droits et d'octroi de licence vous apparaissent-ils adéquats ?
- b. Le cas échéant, avez-vous des suggestions permettant de corriger certaines lacunes ?

**4. MISE EN CONTEXTE :** L'accès aux produits culturels via le Web constitue l'un des changements majeurs introduits par les nouvelles technologies numériques. Plusieurs enjeux y sont liés : accès aux produits culturels québécois en comparaison à la production étrangère, monétisation de l'accès, téléchargement illégaux, œuvres en accès libre (*creative commons* par exemple), etc.

**QUESTIONS :**

- a. Dans votre secteur d'activité, considérez-vous que les œuvres et produits culturels québécois sont actuellement aisément accessibles en ligne en comparaison avec la production internationale ? Le cas échéant, quels sont les principaux obstacles et quelles seraient les mesures favorables au développement d'une offre légale ?
- b. Le développement d'une offre culturelle québécoise en ligne représente-t-il un enjeu pour la majorité des intervenants de votre secteur ? Pouvez-vous préciser les raisons de l'intérêt ou du désintérêt ?

**5. QUESTION :**

Quelles sont à votre avis les principales expériences positives ou négatives à surveiller au Canada et à l'étranger en matière de production et de diffusion numériques de produits culturels ?

**6. QUESTION :**

À votre avis, quels encadrements, façons de faire et pratiques doit-on prioritairement encourager pour que les intervenants de votre secteur retirent tous les bénéfices monétaires liés au développement des technologies numériques ?

**7. QUESTION :**

D'autres enjeux liés au développement des technologies numériques vous apparaissent-ils aussi ou plus importants que ceux évoqués dans ce questionnaire ? Le cas échéant, lesquels ?